

Numéros d'urgence et procédure à suivre en cas de risque majeur

(Cliquez pour zoomer)

En situation d'urgence, le premier acteur du secours, c'est vous !

Victime ou témoin d'un accident ?

Pompiers : 18
SAMU : 15
Police, gendarmerie : 17 } ou 112

Lors de votre appel, pensez aux 3 points suivants :

- 1 "JE SUIS"**
- S'identifier et se localiser
- 2 "JE VOIS"**
- Nature de l'événement
- 3 "JE FAIS"**
- Premières actions entreprises

Vous entendez le signal national d'alerte

- Mettez-vous en sécurité**
Rejoignez sans délai un bâtiment
- Tenez-vous informés**
Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions
- Restez en sécurité**
N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Face aux risques majeurs,
constituez votre kit d'urgence

Préparez,
dans un
sac à dos,
de quoi assurer :



Protection



Hydratation et nourriture



Localisation



Soins et hygiène



Vie courante



Pour compléter votre kit, rendez-vous sur :

www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr

Pour connaître les risques près de chez
vous, renseignez-vous auprès de votre
mairie ou de votre préfecture, ou rendez-
vous sur :

macommune.prim.net

Être citoyen, c'est agir.
Vous aussi, soyez prêts.